

Environnement

Ce que vous jetez dans vos toilettes ou votre évier finit dans la rivière !

Dans le sous-bassin de la Lesse, la majorité de la population se trouve en zone d'assainissement collectif (raccordement de votre maison à un égout pour acheminement vers un collecteur et une station d'épuration existante ou à venir), le reste étant en zone d'assainissement autonome (l'épuration y est à charge du citoyen via un système d'épuration individuel (SEI), sous forme d'une « mini-station d'épuration », d'un lagunage...)

Dans nos zones rurales, beaucoup de stations d'épuration en zone d'assainissement collectif restent à construire et de nombreux rejets d'eaux usées **ARRIVENT DIRECTEMENT DANS LES RIVIERES** et peuvent avoir de grandes conséquences sur la vie aquatique.

Là où une station d'épuration existe, **ELLE EST DE TOUTE FAÇON INCAPABLE D'EPURER LES PRODUITS DANGEREUX** tels que détergents corrosifs, engrais, eau de Javel, médicaments, pesticides, peintures...



Egout se déversant directement

CES PRODUITS NE DOIVENT DONC EN AUCUN CAS ETRE REJETÉS A L'ÉGOUT, DANS L'ÉVIER OU LES TOILETTES

Veillez donc à utiliser des produits respectueux de l'environnement et à apporter vos produits dangereux au parc à conteneurs.

Qui appeler en cas de pollution ?

Pour connaître le régime d'assainissement qui vous concerne, consultez : <http://webcarto.spge.be/>